**Conditions générales – Aspi-Wall**

Les présentes conditions générales visent à régler la relation contractuelle entre le Client et Monsieur Pierre-François Claes , exerçant en entreprise personne physique, dont le siège social est établi Les Rixhalles 3 à 4190 Ferrières, et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0761.896.495, dont l’activité est exercée sous la dénomination commerciale Aspi-Wall;

Ci-après dénommé '"**Aspi-Wall**" ;

Par "**Client**", est visée toute personne, particulier ou professionnel, faisant appel aux services ou achetant les produits d’Aspi-Wall. Conjointement dénommées « **les Parties** ».

**Article 1 – Généralités**

§1. Les présentes conditions générales visent à régler la relation contractuelle entre le Client et Aspi-Wall.

Cette dernière exerce ses activités dans le domaine de l’aspiration centralisée et intégrées aux maisons et plus particulièrement, les produits et services suivants :

* Vente en kit des produits d’aspiration centralisée.

Ci-après dénommés «**Produits** »

* Placement et installation d’aspirateur centralisé pour les poussières et vêtements.
* Diagnostic pour réparation de machines.

Ci-après dénommés « **Services** »

§2. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales. Elles pourront être modifiées à tout moment par Aspi-Wall, moyennant communication au Client dans les plus brefs délais. La nouvelle version des conditions générales ne sera applicable qu'aux contrats conclus postérieurement à leur entrée en application.

§3. Le Client est lié par les présentes conditions générales dès apposition de sa signature sur le devis tel que mentionné à l'article 2. Le Client est présumé en avoir pris connaissance et les avoir comprises. En cas de validation du devis par voie électronique, le Client est lié par ces conditions générales dès accord transmis à Aspi-Wall par la voie électronique ou confirmé par Aspi-Wall par écrit, sous quelque forme que ce soit.

**Article 2 – Devis, prix et documents contractuels**

§1. Le devis est gratuit. Il est remis au Client par Aspi-Wall et à une validité de sept (7) jours calendrier à partir de sa date d’émission. §2. Le devis est établi avec minutie par Aspi-Wall sur base :

* d’une demande formulée par le Client sur le site, lors d’un salon (sur base de plans apportés par le Client) ou via un échange téléphonique ou mail avec Aspi-Wall ;
* et/ou de la transmission par le Client des informations nécessaires à l’établissement du devis ;
* et/ou de la visite préalable d’Aspi-Wall sur les lieux où auront lieux les Services si nécessaire ;
* et/ou de la rencontre entre les parties.

Le devis doit être retourné signé par voie postale au siège d’Aspi-Wall ou par courrier électronique à info@aspi-wall.be, pour autant que l'accord du Client y soit mentionné de manière visible, identifiable et non équivoque.

§3. Dans l'hypothèse où le devis a été émis par Aspi-Wall par voie informatique, notamment par échange de courriers électroniques, le Client accepte expressément que cet échange constitue la relation contractuelle et qu'il puisse servir de preuve quant à l'existence de celle-ci.

§4. Toute modification formulée par le Client, après remise du devis, donnera lieu à une modification de celui-ci et, le cas échéant, du coût des Services. En outre, le devis étant basé sur les informations fournies par le Client, Aspi-Wall ne pourra en aucune façon être tenu responsable des désordres résultant d'un défaut d'information, d'informations incomplètes ou inexactes de la part du Client.

§5. En cas de commande de Produits ou Services supplémentaires non repris dans le devis, les conditions générales applicables à ces Produits ou Services sont identiques à celles prévues pour les Produits ou Services initialement demandés et pour lesquelles le Client a donné son accord. Toute demande de

Produits ou Services supplémentaires non prévus dans le devis initial fera l'objet d'un nouveau devis pour lequel le Client devra marquer son accord conformément aux paragraphes précédents du présent article.

§6. En cas de hausse du prix des matières premières, des conditions fournisseurs, Aspi-Wall pourra décider d'appliquer un supplément de prix. Dans ce cas, cette dernière notifiera par écrit ce supplément au Client préalablement à l'entame des Services.

§7. En cas de complication imprévisible au moment de l'établissement du devis survenant lors de la réalisation des Services, Aspi-Wall en informe immédiatement le Client. Le coût supplémentaire lié à cette complication est transmis au Client dans les plus brefs délais. Celui-ci dispose d'un délai de trois (3) jours ouvrables pour informer Aspi-Wall de sa décision quant à ces Services imprévus. A défaut d'accord formel du Client, Aspi-Wall sera en droit de suspendre l'exécution des Services initialement prévus et facturer au Client la partie des Services déjà réalisée. En cas d'accord du Client, Aspi-Wall procédera à la poursuite de la réalisation des Services et portera à charge du Client les coûts supplémentaires engendrés par la complication au moment de la facturation.

**Article 3 – Spécificités liées aux Services**

§1.Toute information constatée par Aspi-Wall lors de la visite de celle-ci dans les lieux concernés par les Services, mais non communiquée par le Client, est susceptible d'entraîner une modification du devis mentionné à l'article 2. Dans ce cadre, le Client est libre d'accepter ou de refuser la modification. Le cas échéant, en cas de refus, Aspi-Wall peut se limiter à la réalisation des Services conformément à l'offre initiale et ce, pour autant que ce soit possible. A défaut, les Services seront limités à la seule visite d’Aspi-Wall et celle-ci sera facturée au Client. §2.Afin de permettre de manière efficace et optimale la réalisation des Services, le Client s'engage: (i) à mettre à disposition d’Aspi-Wall les informations et documents nécessaires à la bonne exécution desdites prestations; (ii) à permettre l'accès à toutes les installations, matériels, et lieux concernés par les Services; (iii) à permettre la délégation de tout ou partie des Services à des tiers au contrat visé par les présentes conditions générales et ce, après information spécifique fournie par Aspi-Wall.

**Article 4 – Vente de Produits**

§1. Tout achat effectué auprès d’Aspi-Wall implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le Client. Le paiement des achats se fait au comptant lorsque le Client vient chercher le produit au siège social d’Aspi-Wall ou lorsqu’il est livré (pour les détails du paiement, voir , sauf disposition contraire reprise sur le bon de commande éventuellement établi. A défaut de paiement, Aspi-Wall n'est pas tenu de mettre les produits achetés à disposition du Client. En cas d'achat nécessitant une livraison différée ("Commande"), Aspi-Wall se réserve la possibilité de demander le paiement d'un acompte au Client et les délais de livraison sont communiqués à titre purement indicatif. En aucun cas Aspi-Wall ne peut être tenu responsable d'un retard dans la livraison. §2. En cas d'annulation de la Commande par Aspi-Wall, pour des raisons indépendantes de sa volonté (disparition du produit commandé, faillite d'un fournisseur, par exemple et sans être exhaustif), Aspi-Wall s'engage à proposer un produit équivalent au Client. Celui-ci est libre d'accepter ou de refuser.

§3. Chaque Consommateur (Client particulier) bénéficie d'une période de garantie légale de deux (2) ans. Le Consommateur peut faire jouer la garantie légale si les produits livrés ne correspondent pas au produit demandé ou commandé (non-conformité), dans la mesure où le Client n'a pas pu établir cette non-conformité au moment de la réception du produit.

• Si le produit est défectueux dans les six premiers mois suivant la livraison, il y aura présomption que le défaut existait depuis la livraison. Aspi-Wall peut prouver le contraire.

• Si le défaut du produit est détecté plus de six mois après la livraison, le Consommateur doit prouver la non-conformité du produit au moment de la livraison.

La garantie légale n'est pas applicable en cas de dommages causés par l'usure normale, les modifications accidentelles ou intentionnelles apportées au produit par le Client, y compris une utilisation impropre et incorrecte, l'exposition à l'humidité, au feu, aux tremblements de terre ou à d'autres causes externes.

le Client est tenu d'informer Aspi-Wall de l'existence de ce défaut dans un délai de cinq (5) jours prenant cours le jour de la constatation du défaut. Le cas échéant, Aspi-Wall s'engage à échanger le produit contre un produit équivalent répondant au même besoin.

§4. Aspi-Wall conserve la propriété des produits vendus jusqu’à paiement intégral du prix et de ses accessoires (frais éventuels, indemnité de retard et intérêts). Le Client s’interdit de vendre, céder, donner en gage et en général aliéner les biens faisant l’objet du contrat avant apurement complet de son compte.

**Article 5 – Paiement**

§1. Le Client s'engage à effectuer le paiement de la manière suivante:

- 200 euros à titre d'acompte au moment de la commande ;

- Après paiement de l'acompte précité, Aspi-Wall facturera le solde avant la livraison pour validation de la commande.

Le planning de réalisation des Services ne sera établi qu'après réception, par Aspi-Wall, du paiement de l'acompte.

Les factures doivent être payées au plus tard la veille de la livraison des Produits ou de la réalisation des Services. Sauf si le Client en fait expressément la demande, par l'acceptation des présentes conditions générales, le Client autorise Aspi-Wall à lui adresser ses factures par voie électronique.

§2 .Tout défaut de paiement dans les délais requis suspend la livraison des Produits ou la réalisation des Services.

§3. Préalablement aux Services, Aspi-Wall peut effectuer une série de photos/vidéos afin d'attester de l'état de l'immeuble avant la réalisation des Services et ce, afin d'éviter toute contestation en la matière. §4. Le cas échéant, ces photos/vidéos sont transmises au Client, par courrier électronique. Le Client a dès lors pleinement connaissance de l'état du bâtiment avant la réalisation des Services. Ces photos/vidéos pourront être utilisées en cas de contestation de quelque type que ce soit par le Client et/ou par Aspi-Wall. Elles pourront également servir en cas de dégâts occasionnés aux Services par des tiers au contrat. §5. Postérieurement aux Services, Aspi-Wall peut effectuer une série de photos/vidéos afin d'attester de la réalisation des Services et de leur état. Ces photos/vidéos ne seront utilisées qu'en cas de contestation par le Client concernant la réalisation des Services. Avec l’accord du Client, ces photos/vidéos peuvent être utilisées à des fins marketing par Aspi-Wall.

**Article 6 – Garantie et droit de rétractation**

§1. Aspi-Wall applique un délai de garantie jusqu’à 25 ans aux biens achetés de type HUSKY à usage domestique. Cela signifie qu'en cas de défaut, l'article pourra être réparé ou remplacé sans frais. Cette garantie de 25 ans porte exclusivement sur la centrale d’aspiration. Dès lors sont notamment exclus de cette garantie de 25 ans : le réseau de PVC et les accessoires. Dans ces derniers cas, seule la garantie légale est applicable. Aspi-Wall applique un délai de garantie jusqu’à 10 ans aux biens achetés de type ASPI-SHOP à usage domestique. Cela signifie qu'en cas de défaut, l'article pourra être réparé ou remplacé sans frais. Cette garantie de 10 ans porte exclusivement sur la centrale d’aspiration. Dès lors sont notamment exclus de cette garantie de 10 ans : le réseau de PVC et les accessoires. Dans ces derniers cas, seule la garantie légale est applicable. En tout état de cause, il est reconnu et accepté que cette garantie de 10 années ne sera pleinement d’application que pour les cinq premières années à dater de la livraison du produit. Passé ce dernier délai, l’intervention en garantie du Vendeur sera limitée à concurrence de 50%. Pour les Produits Lundryjet à usage professionnel, la garantie est limitée à 1 an.

Il s’agit d’une garantie sur le Produit hors main d'œuvre et déplacement. Un montant peut être facturé - 135 euros HTVA.

§2. La garantie légale, détaillée à l’article 4, vise exclusivement les défauts de conformité qui existent au moment de la livraison des biens, à l'exclusion de: (i) tout dommage direct ou indirect causé au produit après livraison, (ii) tout remplacement d'éléments ou accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire, (iii) tout dommage consécutif à un incendie, dégât des eaux, foudre, accident ou toute autre catastrophe naturelle; (iv) tout défaut causé expressément ou par négligence, par un mauvais entretien ou un usage anormal; (v) tout dommage consécutif à une utilisation commerciale, professionnelle ou collective.

§3. En cas de vente en ligne, le Consommateur (Client privé) dispose d'un droit de rétractation, conformément au Code de Droit économique. Le droit de rétractation donne au Consommateur la possibilité de résilier le Contrat de Vente dans les quatorze (14) jours suivant la livraison s’il n'est pas satisfait du Produit. Aucune obligation de motivation ni pénalité ne sont exigées. Aspi-Wall vous invite néanmoins à lui faire part de vos commentaires afin d'améliorer ses services. A partir du moment où vous nous avez notifié votre volonté de vous rétracter, vous avez quatorze (14) jours pour nous envoyer le colis.

Si le Consommateur exerce son droit de rétractation, Aspi-Wall lui remboursera le montant effectivement payé pour le Produit dans un délai de trente (30) jours calendrier. Le Consommateur recevra un bon d'achat d'une valeur égale au montant de la commande initiale, à l'exception des frais de retour. Le Consommateur a toujours le droit de refuser le bon d'achat et de demander un remboursement. Dans ce cas, le Consommateur recevra un remboursement équivalent à la valeur totale de la commande, à l'exception des frais de retour.

Le remboursement sera effectué au moyen du même mode de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que vous ayez expressément donné votre accord pour un autre mode de paiement.

Le Consommateur accepte de renoncer à exercer son droit de rétractation si la fourniture de biens qui sont fabriqués sont faites selon les spécifications du Consommateur ou s’ils sont clairement personnalisés (Article XI.53 du Code de droit économique). Le Consommateur n’a pas de droit de rétractation pour les ventes sur des salons ou chez Aspi-Wall.

Les informations suivantes doivent toujours être clairement communiquées :

• Date de la commande, date de réception et date à laquelle le droit de rétractation est exercé;

• Nom et adresse du Consommateur;

• Signature du Consommateur.

Le Consommateur qui souhaite exercer son droit de rétractation doit retourner les Produits à l’adresse du siège social d’Aspi-Wall.

Votre droit de rétractation du Contrat portera uniquement sur les articles qui sont retournés dans les mêmes conditions que celles où vous les avez reçus. Aucun remboursement ne sera accordé si l'article a été utilisé après avoir été ouvert, s'il ne se trouve pas dans les mêmes conditions qu'au moment de la livraison ou s'il a été endommagé. Vous êtes donc prié de prendre soin du ou des article(s) en votre possession. Veuillez retourner les articles en utilisant ou en incluant leur emballage d'origine, les instructions et tout autre document, le cas échéant, accompagnant ces articles.

Le Consommateur est responsable de toute dépréciation des Produits résultant de leur manipulation au-delà de ce qui est nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des Produits. Aspi-Wall est en droit d'imputer au Consommateur les coûts de la dépréciation au prorata. Ceci, cependant, seulement après qu’Aspi-Wall ait remboursé le prix d'achat initial au consommateur.

Le Consommateur doit retourner le Produit par un moyen de transport sûr afin de s'assurer que le Produit arrive en bon état. Nous vous recommandons fortement d'assurer votre envoi dans la mesure où vous êtes responsable de l'état des articles et serez tenu responsable de tout dommage causé aux articles jusqu'à ce qu'ils arrivent à notre entrepôt. En cas de litige, nous vous recommandons également de conserver une preuve d'envoi.

**Article 7 - Obligation de moyens**

Aspi-Wall n'est tenu que d'une obligation de moyens sauf stipulation expresse contraire. Aspi-Wall s'engage à mettre tout en œuvre en vue de la réalisation des Services ou de la commande. Aspi-Wall n'est cependant pas tenu de mettre en œuvre des moyens de nature disproportionnée au regard de l'objectif à atteindre.

Chaque produit sur le site internet est accompagné d'un descriptif établi par Aspi-Wall. Les photographies publiées sur ce site Internet sont les plus fidèles possibles, mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec l’article offert, notamment en ce qui concerne les couleurs. Malgré tout le soin apporté à la rédaction des fiches produits mises en ligne de notre assortiment, le n’est pas à l’abri de la présence d’un contenu erroné lié à des informations confuses, incomplètes, inexactes ou mal rédigées.

**Article 8 – Délais de réalisation**

§1. Aspi-Wall mentionne, à la demande du Client, un délai de réalisation des prestations souhaitées. Ce délai ne prend cours qu'à la date de réception de l'acompte mentionné à l'article 5. Ce délai est uniquement mentionné à titre indicatif et peut être prolongé pour des raisons indépendantes de la volonté d’Aspi-Wall (e.a. maladie, accident, cas de force majeure, problèmes techniques et/ou informatiques). §2 .Le cas échéant, Aspi-Wall n'est aucunement redevable au Client d'un quelconque paiement visant à indemniser le retard. Tout retard imputable au Client entraînera un allongement des délais de réalisation. Les délais ne sont renseignés qu'à titre indicatif. Ils seront suspendus pour tous cas de force majeure, en cas de non-respect des conditions de paiement, ou si les renseignements à fournir par le Client n'ont pas été transmis à temps, s'avèrent incomplets ou inexacts. Le retard dans l'exécution des Services ne sera susceptible d'engendrer l'octroi de dommages et intérêts que s'il est incontestablement démontré qu'il découle d'une faute lourde dans le chef d’Aspi-Wall. Le Client ne pourra invoquer les délais pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

**Article 9 – Installation**

§1. Le Client veille à ce que le lieu au sein duquel les Services doivent être effectués soit libre et facile d'accès préalablement au début desdits Services. Si le lieu est fermé, Aspi-Wall doit être en possession de la clé préalablement au début desdits Services. Aspi-Wall n'est en aucun cas responsable en cas de retard dans la réalisation des Services pour des raisons d'accessibilité au lieu de réalisation des Services.

§2. Dès livraison des éléments nécessaires aux Services sur le lieu de réalisation de ceux-ci, les risques affectant les marchandises sont supportés par le Client durant toute la durée de leur présence sur les lieux. En cas de vol ou détérioration, le Client est tenu de supporter seul les coûts nécessaires au remplacement de ces éléments et marchandises.

§3. Le Client participe à la réussite du projet et au respect du programme et du budget. Il facilite l’accomplissement des missions confiées à Aspi-Wall. Il fournit à celle-ci toutes les informations utiles à la bonne réalisation du projet. En outre, le Client est tenu de fournir à Aspi-Wall en temps voulu toutes les infrastructures nécessaires pour permettre l’exécution des Services. Dans l’éventualité où certains articles requièrent un montage ou des travaux préparatoires, le Client est le seul responsable des dispositions à prendre à cet effet.

§4. A la fin de la réalisation des Services, le Client valide par écrit (papier) la réception du chantier.

**Article 10 - Limitation de Responsabilités**

§1. Aspi-Wall s'engage à réaliser les Services dans les règles de l'art. En cas de dégât commis en raison des Services effectués par Aspi-Wall, le Client est invité à lui en faire part. Les parties s'engagent à trouver, dans la mesure du possible, une solution amiable. Aspi-Wall n'est responsable des dommages résultant des Services que pour autant que ces dommages soient liés à l'intervention d’Aspi-Wall ou aux Services réalisés par Aspi-Wall. Aspi-Wall n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de l'intervention d'un tiers dans les Services ou d'un mauvais usage par le Client ou par un tiers. La responsabilité d’Aspi-Wall est également limitée à la responsabilité de ses fournisseurs.

§2. Aspi-Wall n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de l’utilisation de pvc d'une autre nature que le pvc conventionnel pour ce système.

**Article 11 – Indemnité en cas d’annulation**

§1. En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit de tout ou partie des Services par le Client après signature du devis pour accord, le Client est tenu d'indemniser Aspi-Wall à hauteur des frais déjà engagés par celle-ci, à la date d'annulation par le Client, en vue de la réalisation des Services. Aspi-Wall garde l’acompte et adresse une facture au Client d'un montant correspondant au montant des frais, déduction faite des montants déjà payés.

§2. En cas d'annulation par Aspi-Wall pour une raison qui lui est imputable, Aspi-Wall peut proposer au Client, sur demande explicite de celui-ci, un confrère de qualité apte à le remplacer. Dans ce cas, Aspi-Wall procède au remboursement de l'acompte.

**Article 12 – Confidentialité**

§1. Les données confidentielles relatives tant au Client qu'à Aspi-Wall ainsi qu'à des tiers intervenant dans le cadre de la relation contractuelle, recueillies de quelque manière que ce soit et, essentiellement par échanges d'e-mails, échanges oraux, ainsi que toute information future, ne sont destinées qu'à l'exécution du contrat et aux communications entre les parties. Elles ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers non autorisée par les Parties.

§2. Tant Aspi-Wall que le Client sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que dans la mesure où elles sont strictement nécessaires à la réalisation de leurs obligations respectives.

En cas de non-respect de ce principe de confidentialité, tant Aspi-Wall que le Client, pourront exiger l'indemnisation, par la partie mise en cause, du préjudice subi.

§3. Les Parties ne seront pas tenues par cette obligation de confidentialité si elles prouvent que l’information divulguée constitue soit une information qui était en leur possession ou dont elles avaient connaissance préalablement à sa communication par l’autre partie soit une information connue du grand public.

**Article 13 – Données personnelles**

§1. Nous collectons et traitons vos données personnelles conformément à la Loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l’égard des traitements de données à caractère personnel (« Loi vie privée ») et le Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« Règlement » ou « RGPD »). Ces données sont traitées et conservées uniquement pour la bonne exécution de la relation contractuelle entre les parties et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers pour toute autre finalité.

§2. Le Client dispose de la possibilité de: (i) s'opposer, sur simple demande et gratuitement, au traitement de ses données personnelles, pour des raisons sérieuses et légitimes, sauf si cette opposition rend impossible la bonne exécution de la relation contractuelle entre les parties; (ii) accéder, gratuitement, aux données le concernant conservées par Aspi-Wall et obtenir la rectification des données qui seraient incomplètes, inexactes ou non pertinentes; (iii) demander la suppression des données le concernant à Aspi-Wall pour autant que la conservation des données ne soit pas imposée à Aspi-Wall en raison d'une obligation légale; (iv) demander la portabilité de ses données détenues par Aspi-Wall à un tiers; (v) retirer, le cas échéant, à tout moment, son consentement au traitement des données basé uniquement sur le consentement.

Toute demande concernant ce qui précède doit être adressée par écrit au siège d’Aspi-Wall par courrier, ou par email à [info@aspi-wall.be](mailto:info@aspi-wall.be). Aspi-Wall s’engage à répondre dans un délai maximal d’un (1) mois.

§3. Aspi-Wall pourra divulguer à des tiers des informations personnelles sur requête de toute autorité légalement autorisée à en faire la demande. Aspi-Wall peut également les divulguer si cette transmission est requise, en toute bonne foi, pour se conformer aux lois et règlements, pour protéger ou défendre ses droits ou ses biens.

Aspi-Wall pourra utiliser ces données dans le cadre du marketing direct ou l’envoi de newsletters, seulement avec le consentement préalable du Client.

§4. Les données seront conservées pour une durée maximale de 10 ans après la fin de la relation contractuelle entre le Client et Aspi-Wall.

§5. Si vous n’êtes pas satisfait du traitement de vos données personnelles par Aspi-Wall, vous avez le droit d’introduire une plainte auprès de l’Autorité de Protection des Données (https://www.autoriteprotectiondonnees.be/.

**Article 14 – Propriété intellectuelle**

Tous les documents, comme les brochures de vente, photos, illustrations, dessins, distribués par Aspi-Wall au Client demeurent la propriété exclusive d’Aspi-Wall. Le Client n’est pas autorisé à utiliser ces documents, sauf dans le cas de l’utilisation ou de la maintenance des équipements. Le Client respecte les droits d’auteur d’Aspi-Wall qui reste titulaire de ceux-ci, notamment l’entière propriété intellectuelle de ses plans, études etc., avec exclusivité des droits de reproduction de quelque manière que ce soit.

**Article 15 – Réclamations**

Toute réclamation quelconque du Client devra être effectuée immédiatement et au plus tard dans les 8 jours du terme de la réalisation des Services. Aspi-Wall s’engage à mettre tout en œuvre pour trouver une solution amiable et convenant à toutes les parties.

**Article 16 – Nullité**

L'éventuelle nullité d'une disposition des présentes conditions générales n'influence en rien la validité de l'ensemble des présentes conditions générales. Si une clause est rendue nulle, les parties s'engagent à conclure une clause présentant un effet similaire et à l'insérer dans les présentes conditions générales.

**Article 17 – Application du droit belge**

Les présentes conditions générales, ainsi que toute contestation quant à la validité, l’interprétation ou l’exécution des présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

**Article 18 – Résolution des litiges et tribunaux compétents**

En cas de litige, la médiation entre Aspi-Wall et le Client est privilégiée. A cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation organisée par un médiateur agréé par la Commission fédérale de médiation. Si toutefois, après cette rencontre, aucun accord ne semble possible, les tribunaux compétents sont ceux de l'arrondissement judiciaire de Liège.